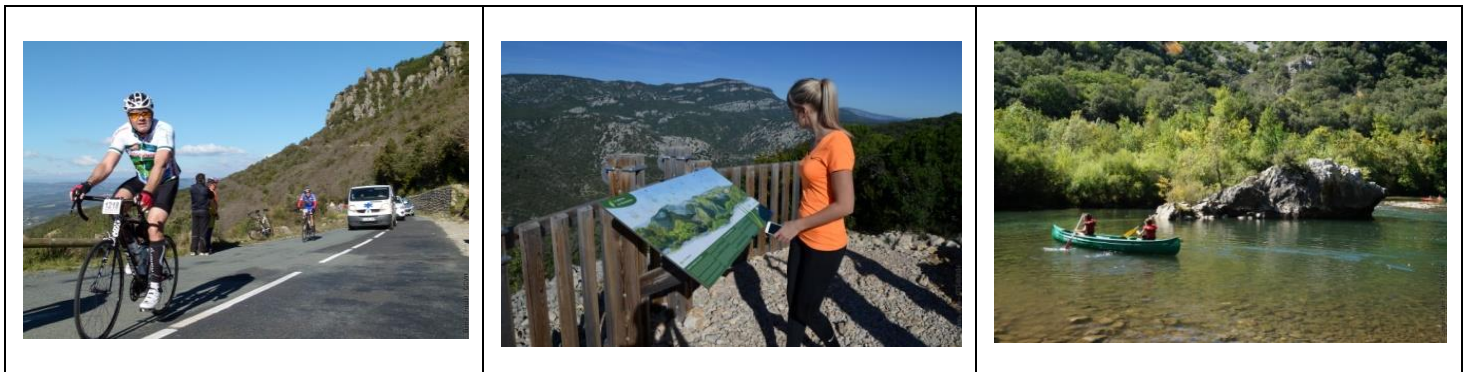


Mise en œuvre du schéma de gestion et de développement des activités de pleine nature

Programme d'actions 2019 – 2024



Les enjeux identifiés :

Suite à la présentation du bilan de mise en œuvre du schéma de gestion et de développement des activités de pleine nature 2007 – 2016, six enjeux ont été identifiés pour l'orientation stratégique adoptée sur la période 2019 – 2024 :

Enjeu 1 – Structurer l'offre d'équipements dédiés aux activités de pleine nature

Enjeu 2 : Favoriser l'intégration des APN dans l'offre touristique et les services connexes

Enjeu 3 : Pérenniser la stratégie de communication permettant de positionner la Vallée de l'Hérault en tant qu'espace de pratique des sports de nature

Enjeu 4 : Mettre en place des moyens de gestion en phase avec l'entretien des équipements

Enjeu 5 : Renforcer les liens avec les socio-professionnels, acteurs associatifs et partenaires institutionnels des APN

Enjeu 6 : Commercialiser une offre APN sur le territoire

Ces enjeux seront déclinés sous forme d'objectifs dans le cadre d'un programme d'action global.

Organisation du programme d'actions :

Par souci de lisibilité, le programme d'actions du Schéma de gestion et de développement des activités de pleine nature est organisé autour de trois axes structurants, englobant les différents enjeux identifiés dans la phase de diagnostic.

Axe 1 – INFRASTRUCTURE : cet axe rassemble les perspectives en matière d'équipement du territoire intégrant le confortement de l'offre existante et la mise en œuvre de nouveaux projets, mais également le travail de suivi et d'entretien des aménagements.

Axe 2 : COMMUNICATION : ce volet du plan d'action intègre trois aspects de la stratégie de promotion du territoire à travers les sports de nature : le volet éditorial, la communication événementielle et le marketing numérique.

Axe 3 : ANIMATION TERRITORIALE : ce troisième et dernier axe vise tout le travail de coordination et d'animation poursuivi par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, ou par l'Office de tourisme intercommunal, participant à l'efficacité de cette politique publique.

Planning de réalisation :

Le présent programme d'action constitue l'aboutissement d'une démarche d'évaluation et de réflexion stratégique engagée au cours du second semestre 2017 (sur la base de données consolidées en 2016), ponctué de différents temps d'échange avec les instances de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, notamment :

Commission environnement :

- **7 février 2018** : présentation du bilan d'étape sur la mise en œuvre du Schéma de gestion et de développement des activités de pleine nature
- **19 décembre 2018** : présentation des grands enjeux et structuration du programme d'action
- **14 mars 2019** : présentation du programme d'actions 2019 – 2024

Bureau simple:

- **12 mars 2018** : présentation du bilan d'étape sur la mise en œuvre du Schéma de gestion et de développement des activités de pleine nature

Fiche action

Schéma de gestion et de développement des activités de pleine nature 2.0 – 2019-2024

AXE 1 – INFRASTRUCTURE - AMENAGEMENT

Enjeu 1 - Structurer l'offre d'équipements dédiés aux activités de pleine nature

Obj 1 : Approfondir l'offre d'équipements dédiés aux activités de randonnée et sports à cordes

Contexte

La constitution d'une offre d'équipements permettant l'accueil du public est un préalable incontournable à toute stratégie de développement de la destination sur le marché des activités de pleine nature.

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de gestion et de développement des activités de pleine nature, la Communauté de communes a travaillé sur l'aménagement de plusieurs sites de pratique dédiés à différentes disciplines sportives.

La randonnée pédestre constitue aujourd'hui la première activité sportive pratiquée par les français, avec environ 35.6 millions de pratiquants (source : enquête pratiques physiques et sportives 2010, CNDS/direction des sports, INSEP et MEOS).

La Vallée de l'Hérault a depuis longtemps constitué un territoire de pratique du VTT, du fait de son potentiel géographique, mais aussi de l'existence d'un tissu associatif dynamique à l'origine de plusieurs manifestations dédiées à ce sport, et à la présence de nombreux pratiquants individuels.

L'espace VTT FFC Vallée de l'Hérault est constitué de 7 itinéraires balisés, à partir de 3 points de départ aménagés à Montpeyroux, Vendémian et Puéchabon.

L'escalade est également une activité importante liée aux falaises de Saint-Guilhem-le-Désert, largement reconnues par la communauté des grimpeurs, mais soumise à une arrêté d'interdiction de la pratique.

Objectifs stratégiques

Randonnée pédestre : En 2016, l'offre du territoire se compose de 14 itinéraires PR, constituant un réseau de 110km en gestion intercommunale, auxquels s'ajoutent 50km en gestion départementale. Le GR 653 – Chemin de Saint Jacques de Compostelle, a également fait l'objet d'un travail de requalification.

En 2016, 18 communes de la vallée de l'Hérault sont traversées par un itinéraire PR ou GR, soit 64% des communes de l'intercommunalité.

VTT : En 2016, le site VTT FFC de la vallée de l'Hérault se compose de 7 itinéraires balisés, au départ de 3 communes, et représente un réseau de 125 kilomètres. Ce réseau s'étend sur 9 communes de la CCVH.

La promotion de ce réseau est assurée par un topoguide édité en interne ainsi que par le topoguide VTOPO Hérault diffusé à l'échelle nationale. Ce réseau d'itinéraires sert également de support à l'organisation de plusieurs manifestations, dont la randonnée VTT « Drailhes du Diable ».

En matière d'évolution, le VTT à assistance électrique est une tendance forte du marché du cycle depuis cinq ans (+90% de ventes entre 2016 et 2017, passant de 134000 à 255000 VAE vendus – chiffres observatoire du cycle 2017). La technologie d'assistance a permis d'élargir le public de pratiquants, en favorisant l'accès à la pratique.

Escalade : Un seul site d'escalade, celui du Joncas, a pu faire l'objet d'un projet d'équipement. Il fut ouvert au public en 2012. La méthodologie déployée pour la création de cet aménagement ont néanmoins permis de valoriser la possible cohabitation entre usage récréatif, respect des enjeux de conservation faunistique et floristique, et maîtrise de la fréquentation.

L'objectif stratégique est d'approfondir l'offre d'équipement pour ces trois activités de pleine nature, en confortant le maillage existant.

Descriptif des opérations envisagées

Projet 1.1.1 : Créer 100km de PR supplémentaires sur le territoire : Poursuivre le maillage du territoire, notamment sur les secteurs les moins valorisés, pour atteindre l'objectif global de 20 parcours PR sur le territoire à l'horizon 2024.

Budget prévisionnel : 150 000 € HT

Projet 1.1.2 : Créer 100km de circuits VTT supplémentaires répartis sur 4 à 7 nouveaux parcours VTT balisés sur la partie est du territoire (communes de Gignac, Aniane, La Boissière, Argelliers), à coupler avec la création de nouveaux itinéraires pédestre sur ce secteur.

Projet 1.1.3 : Créer une offre de parcours VTT à assistance électrique : Afin de répondre à cette évolution du marché, l'objectif consiste à créer 2 à 3 itinéraires balisés dédiés au VTT à assistance électrique (plus longs, et présentant plus de dénivelé) dans le cadre de l'Espace VTT FFC Vallée de l'Hérault et de proposer une offre de services adaptés aux besoins de ces usagers (bornes de chargement des batteries).

Budget prévisionnel : 40 000 € HT

Projet 1.1.4 : Equiper un nouveau secteur/site d'escalade en site naturel permettant de renforcer l'offre de site sportif sur le territoire de la vallée de l'Hérault.

Budget prévisionnel : 30 000€ HT

Maître d'ouvrage : communauté de communes Vallée de l'Hérault

Budget prévisionnel total : 220 000 € HT

Calendrier : mise en œuvre de 2019 à 2024

Partenariats techniques : Comité départemental de randonnée pédestre, comité départemental de Cyclisme, association la Roue Libre Gignacoise, Comité départemental d'escalade, association Parci-Parla

Partenaires financiers concernés par l'action : Conseil Départemental, Etat, Région

Fiche action

Schéma de gestion et de développement des activités de pleine nature 2.0 – 2019-2024

AXE 1 – INFRASTRUCTURE - AMENAGEMENT

Enjeu 1 - Structurer l'offre d'équipements dédiés aux activités de pleine nature

Obj 2 : Développer une offre en itinérance, élargie aux périmètres Pays Cœur d'Hérault / Grand Site, valorisant le maillage existant

Contexte

La constitution d'une offre d'équipements dédiés à l'itinérance permet de proposer une gamme de séjours sur la thématique sports de nature, vecteur d'image et favorisant l'accès à des prestations / services relevant de l'économie touristique (hébergement, restauration, ravitaillement, transfert de bagages...)

Le territoire de la vallée de l'Hérault est traversé par plusieurs réseaux dédiés à la grande itinérance :

- le GR653 – Chemin de Saint Jacques de Compostelle – randonnée pédestre
- le GR 74 (Saint-Maurice-de-Navacelles / Saint-Privat) – randonnée pédestre
- le GR Chemin de Saint-Guilhem-le-Désert (Aumont-Aubrac / Saint-Guilhem-le-Désert) – randonnée pédestre
- La Grande Traversée de l'Hérault (réseau vert, sur un axe est- ouest) – Multiactivité : randonnée pédestre, VTT, équestre

Ces réseaux ainsi que les boucles à réaliser à la journée constituent un maillage qui permet d'envisager la réalisation d'itinéraires à parcourir sur plusieurs jours, intégrant plusieurs étapes sur le territoire.

Le réseau national des Grands Sites de France a travaillé sur la conception de séjours vitrines permettant de relier les trois Grands Sites de France du Cœur d'Hérault (Gorges de l'Hérault, Salagou/Mourèze et cirque de Navacelles) sans utiliser de véhicule.

Le développement actuel du vélo à assistance électrique ouvre des perspectives intéressantes en matière de mobilité douce.

Objectifs stratégiques

L'objectif consiste à capitaliser sur le travail de communication et de structuration engagé par le réseau national des Grands Sites de France afin de proposer une offre adaptée aux besoins de chaque famille de clientèle désirant découvrir le territoire en itinérance.

Le pays Cœur d'Hérault constitue une échelle de projet pertinente pour proposer des itinéraires de 3 à 10 étapes, s'appuyant sur l'identité des trois Grand Sites de France, notamment :

- Créer un GR de pays « Cœur d'Hérault »
- Proposer une variante de la Grande Traversée du Massif Central passant par le territoire
- Favoriser l'inter-connection des Grands Sites

Descriptif des opérations envisagées

Projet 1.2.1 : Créer un GR de pays « Cœur d'Hérault » s'appuyant sur le maillage d'itinéraires existants

Budget prévisionnel : 45 000 euros

Projet 1.2.2 : Proposer une variante de la Grande Traversées du Massif Central passant par la Vallée de l'Hérault, s'appuyant sur le maillage d'itinéraires existants

Budget prévisionnel : 30 000 euros (dont 12 000^e topoguide)

Projet 1.2.3 : Favoriser l'interconnexion des Grands Sites de France à travers les pratiques de randonnée (pédestre, VTT, cyclotourisme...), en valorisant des tronçons produit de ces itinéraires

Budget prévisionnel : intégré dans les autres projets d'aménagement

Maître d'ouvrage : communauté de communes Vallée de l'Hérault

Budget prévisionnel total : 75 000€ HT

Calendrier : mise en œuvre de 2019 à 2024

Partenariats techniques : Comité départemental de randonnée pédestre, comité départemental de Cyclisme, association la Roue Libre Gignacoise, IPAMAC, Hérault Tourisme, Conseil Départemental

Partenaires financiers concernés par l'action : Conseil Départemental, Etat, Région

Fiche action

Schéma de gestion et de développement des activités de pleine nature 2.0 – 2019-2024

AXE I – INFRASTRUCTURE - AMENAGEMENT

Enjeu 1 - Structure l'offre d'équipements dédiés aux activités de pleine nature

Obj 3 : Poursuivre la mise en œuvre du schéma de gestion de la baignade et des activités de loisirs nautiques à travers la réalisation d'équipements structurants

Contexte

Les loisirs nautiques représentent un volume d'activité important sur le fleuve entre Ganges et Gignac : 133 000 séquences d'activités ont été distribuées en 2017, par 26 structures professionnelles (flotte utile de 1500 embarcations), totalisant un chiffre d'affaires global de 6.2 millions d'euros et plus de 200 emplois équivalent temps plein.

L'activité canoë-kayak est essentiellement assurée par les prestataires d'activités dans le cadre de prestations commerciales. La CCVH ne gère pas d'équipement dédié à la pratique des activités de loisirs nautiques.

Dans le cadre de l'extension du Grand Site de France au périmètre sur le secteur nord, une étude de définition d'un schéma de gestion de la baignade et des activités de loisirs nautiques a été réalisée sur le fleuve de Ganges à Gignac en 2017. L'objectif de ce travail était d'appréhender de manière globale et transversale l'ensemble des problématiques soulevées par la baignade et les activités de loisirs nautiques autour du fleuve Hérault (fréquentation, sécurité, paysage, environnement, économie, gestion du territoire, qualité des milieux, qualité d'accueil...) et de repenser la manière de concevoir l'aménagement en remettant le paysage au cœur des préoccupations.

Ce projet s'inscrit à la fois dans le cadre d'une démarche de qualification touristique, de gestion de la fréquentation, et de conservation des paysages et de la biodiversité.

Cinq enjeux ont ainsi été identifiés :

- Protection des paysages
- Protection de l'environnement
- Structuration de la baignade et des activités nautiques
- Organisation de la sécurité publique et des secours
- Conciliation des enjeux et usages

Ces enjeux ont été inscrits dans un programme d'actions global ayant notamment l'objectif de répondre à certains besoins d'équipements structurants pour l'activité.

Objectifs stratégiques

Répondre à la demande d'équipements identifiée dans le cadre du SGBAN, permettant de répondre aux besoins identifiés mais aussi de structurer l'activité sur le territoire :

Franchissement de la combe du Cors : ce dispositif a pour vocation de sécuriser le franchissement du barrage de la combe du Cors (Communes de Causse-de-la-Selle / Puéchabon) mais aussi de fluidifier la navigation en haute saison touristique. L'ASA du canal de Gignac, propriétaire de l'ouvrage, porte un projet de modernisation sur ce barrage (prise d'eau du canal), actuellement en phase de pré-étude de faisabilité. La réflexion autour de l'aménagement d'un dispositif de franchissement s'intègre donc dans une réflexion plus globale autour de cet ouvrage. L'état d'avancement du projet ne permet pas pour l'heure de définir une option technique. Cet équipement conditionne également la réalisation d'un débarcadère public en aval.

Débarcadère de Belbezet : il existe un embarcadère public sur le site du barrage Bertrand, aménagé et géré par la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup. La création d'un débarcadère public permettra donc d'assurer une continuité de service et d'identifier une porte de sortie officielle à destination des pratiquants individuels, ou des associations, et rendra possible l'inscription de cette portion du fleuve Hérault au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires de pratique des activités de pleine nature. Le projet intégrera une aire de stationnement, un point de retournement carrossable ainsi qu'une signalétique d'accueil et d'information.

Franchissement du barrage de la Meuse : l'aménagement d'un dispositif de franchissement du barrage de la Meuse permet d'assurer la continuité de navigation en aval de cet ouvrage, en ouvrant des perspectives de développement sur la partie sud du fleuve Hérault.

Descriptif des opérations envisagées

Projet 1.3.1 : Franchissement du barrage de la combe du Cors :

Budget prévisionnel : 70 000 euros

Projet 1.3.2 : Aménagement d'un débarcadère - secteur Belbezet :

Budget prévisionnel : 70 000 euros

Projet 1.3.3 : Franchissement du barrage de la Meuse : étude d'opportunité et de faisabilité

Budget prévisionnel : 30 000 euros

Maître d'ouvrage : communauté de communes Vallée de l'Hérault

Budget prévisionnel total : 170 000 euros HT

Calendrier : mise en œuvre de 2019 à 2024

Partenariats techniques : Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup, Comité départemental de canoë-Kayak, DREAL / UDAP, Conseil Départemental, DRDSCS

Partenaires financiers concernés par l'action : Conseil Départemental, Etat, Région

Fiche action

Schéma de gestion et de développement des activités de pleine nature 2.0 – 2019-2024

AXE I – INFRASTRUCTURE - AMENAGEMENT

Enjeu 1 - Structurer l'offre d'équipements dédiés aux activités de pleine nature

Obj 4 : Diversifier l'offre d'activités

Contexte

Les activités de pleine nature sont des pratiques en constante évolution, influencées par des effets de mode, des évolutions réglementaires, des avancées techniques ou technologiques... Afin de maintenir un positionnement de la destination répondant aux demandes actuelles du marché, il est nécessaire de savoir faire évoluer l'offre du territoire et de rester en phase avec les attentes des clientèles.

Les besoins d'équipements identifiés peuvent également faire écho aux manifestations sportives qui se déroulent sur le territoire et contribuent à dynamiser certaines pratiques. C'est notamment le cas du cyclisme dont l'image l'Héraultaise – cyclo sportive Roger Pingon a donné une grande visibilité au territoire pour cette activité.

Objectifs stratégiques

L'objectif consiste à conforter l'équipement du territoire à travers la création de nouveaux équipements dédiés aux pratiquants d'activités de pleine nature, afin d'élargir l'offre d'activités et de nouveaux centres d'attractivité :

- Créer une structure artificielle d'escalade
- Créer un parc permanent de slackline
- Créer un centre labélisé cyclo sport
- Créer des parcours trails permanents

Descriptif des opérations envisagées

Projet 1.4.1 : Créer une structure artificielle d'escalade, support de découverte et d'apprentissage de l'activité permettant le développement de l'activité associative. Cet équipement pourrait être intégré dans un projet de création ou d'aménagement plus global dans une logique de mutualisation (ex. équipements scolaires)

Budget prévisionnel : 30 000 euros

Projet 1.4.2 : Créer un parc permanent de slackline : la slackline est une discipline récente, dérivée du funambulisme. Elle connaît un réel engouement du fait de son côté visuel et ludique, qui se traduit par des

installations réalisées de manière amateur sur plusieurs sites du territoire. Un référentiel technique d'équipement est actuellement à l'étude. Il permettra de réaliser des aménagements normalisés répondant aux exigences de sécurité liées aux spécificités de la pratique. L'objectif serait de proposer un site dédié à cette activité, assurant une reconnaissance de cette discipline sportive mais également une innovation en termes d'équipement de sites.

Budget prévisionnel : 15 000 euros HT

Projet 1.4.3 : Créer un centre labélisé cyclo sport : le territoire de la vallée de l'Hérault constitue un site de pratique largement plébiscité par les cyclistes, engouement lié notamment à l'épreuve historique de l'Héraultaise – cycloportive Roger Pingon. La création de parcours dédiés au cyclotourisme et cycloportifs, aménagés dans le respect des normes de la Fédération Française de Cyclisme, permettra d'assurer un accueil qualitatif de ce public. Un site de départ permettra de rayonner sur le territoire du cœur d'Hérault.

Budget prévisionnel : 10 000 euros HT

Projet 1.4.4 : Créer des parcours de trail permanents : le trail est une discipline sportive qui suscite un fort engouement, se traduisant chaque année par l'organisation d'un important nombre de courses, notamment sur la partie nord du territoire (casse de Puéchabon, massif de Saint-Guilhem-le-Désert, Mont Saint Baudille...). Les coureurs reviennent régulièrement sur les sites des compétitions, dans une approche sportive, parcourant des distances qui peuvent être importantes. Afin d'améliorer l'accueil de ce public et de favoriser la cohabitation des usages (notamment avec la randonnée pédestre), le projet consiste à créer un « espace trail » permanent, proposant plusieurs itinéraires identifiés et balisés, au départ d'une aire d'accueil aménagée, éventuellement mutualisée avec d'autres activités.

Budget prévisionnel : 15 000 euros HT

Maître d'ouvrage : communauté de communes Vallée de l'Hérault

Budget prévisionnel total : 70 000 euros HT

Calendrier : mise en œuvre de 2019 à 2024

Partenariats techniques : Comité Départemental de Cyclisme, association la Roue Libre Gignacoise, Comité départemental de Montagne et d'escalade, Comité régional de Montagne et d'Escalade, Conseil Départemental

Partenaires financiers concernés par l'action : Conseil Départemental, Etat, Région

Fiche action

Schéma de gestion et de développement des activités de pleine nature 2.0 – 2019-2024

AXE I – INFRASTRUCTURE - AMENAGEMENT

Enjeu 1 – Structurer l’offre d’équipements dédiés aux activités de pleine nature

Obj 5 : Favoriser la diversité des publics et l’accessibilité des sites de pratique

Contexte

Les équipements dédiés aux activités de pleine nature gérés par la Communauté de communes Vallée de l’Hérault ont pour la plupart été créés dans un objectif de développement touristique ou de gestion de la fréquentation des espaces naturels. Ces équipements ont néanmoins permis le développement de la pratique individuelle et la structuration du tissu associatif local.

La diversification des publics constitue aujourd’hui un enjeu important pour renforcer l’ancrage local de cette politique d’aménagement, mais aussi répondre à une demande plus large d’accès aux sites de pratique.

Objectifs stratégiques

Deux axes de diversification peuvent être retenus :

La mise en accessibilité des sites de pratique sportive est un enjeu important, s’intégrant dans une politique plus large en matière d’accessibilité et d’égalité des chances.

Il existe en effet un véritable besoin d’équipements pour les personnes en situation de handicap, qui disposent d’un nombre limité d’équipements dédiés aux loisirs de pleine nature. La mise en accessibilité des sites de pratique en milieu naturel constitue néanmoins un véritable défi sur les plans techniques et administratifs.

La création de liens avec d’autres types de public, notamment :

- Le public scolaire et la jeunesse, afin de sensibiliser les enfants et adolescents à la découverte et au respect du milieu naturel.
- Les personnes âgées afin de proposer des équipements dédiés à l’activité physique adaptée et au sport – santé.

Descriptif des opérations envisagées

Projet 1.5.1 : Mettre en accessibilité des sites de pratique pour le public en situation de handicap : l'objectif est d'intégrer la prise en compte du public en situation de handicap dans les nouveaux projets d'équipement, et de réaliser un itinéraire de balade/randonnée accessible à toutes les formes de handicap.

Budget prévisionnel : 30 000 euros HT

Projet 1.5.2 : créer des liens avec le public scolaire, la jeunesse et les personnes âgées : l'objectif est d'intégrer les activités de pleine nature dans le programme d'activités du public scolaire, en partenariat avec le rectorat et le corps enseignant, mais aussi de favoriser le sport -santé.

Budget prévisionnel : fonctionnement courant

Maître d'ouvrage : communauté de communes Vallée de l'Hérault

Coût prévisionnel total : 30 000 euros HT

Calendrier : mise en œuvre de 2019 à 2024

Partenariats techniques : Conseil Départemental de l'Hérault, Hérault Sport, Académie de Montpellier

Partenaires financiers concernés par l'action : Conseil Départemental, Etat, Région

Fiche action

Schéma de gestion et de développement des activités de pleine nature 2.0 – 2019-2024

AXE 1 – INFRASTRUCTURE – ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS

Enjeu 4 : Mettre en place des moyens de gestion en phase avec l'entretien des équipements

Obj 1 : Redimensionner et organiser les moyens alloués à la gestion des équipements en interne

Contexte

L'entretien des équipements dédiés aux activités de pleine nature nécessite une présence très régulière sur le terrain, afin d'identifier rapidement les défauts pouvant intervenir sur le balisage, sur la signalétique ou sur l'état physique des chemins, mais aussi de s'assurer de la sécurité et de la qualité d'accueil des usagers.

Ce travail de veille et d'entretien est aujourd'hui assuré par deux types d'interventions :

- les agents de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault interviennent sur la veille et la coordination de l'entretien (service activités de pleine nature) ainsi que sur les travaux nécessitant l'emploi de matériel lourd ou sur des chantiers complexes : aménagement initial, débroussaillage important, restauration de l'assise de chemin, pose de poteaux de balisage, remplacement de panneaux de signalétique... (service Entretien du Patrimoine Communautaires)
- des associations partenaires ou prestataires d'activités interviennent sur la veille des équipements et assurent des interventions relevant du fonctionnement courant (remplacement de balises, débroussaillage léger...), assurant une présence régulière sur le terrain tout au long de l'année.

Il est important de faire preuve d'une grande réactivité afin de maintenir un niveau de qualité suffisant sur les équipements. Cette réactivité n'est pas toujours assurée du fait de moyens limités en interne.

Objectifs stratégiques

Deux campagnes de veille sur le terrain sont réalisées chaque année sur l'ensemble des itinéraires, avant et après la saison touristique.

Un état des lieux réalisé au cours du mois d'août 2016 a permis d'évaluer précisément la charge de travail et l'organisation des tâches nécessaire, permettant de répondre à plusieurs objectifs :

- Envisager des tournées pour évaluer les modalités d'organisation globale de ce travail de veille sur le réseau existant, en couplant les itinéraires pédestres et VTT, certains tronçons étant communs.
- Evaluer la distance pouvant être parcourue par demi-journée de terrain (en VTT) : le plafond de 40 kilomètres semble être un maximum.

- Evaluer le nombre d'heures nécessaires sur le terrain (accès aux sites, phase terrain) mais aussi de post-traitement des informations
- Codifier la remontée d'informations au moyen de fiche de signalement permettant de structurer les interventions des équipes sur le terrain par la suite

Au regard du réseau actuel (100km en PR, 125km en VTT), un minimum de 7 journées sont nécessaires pour réaliser une campagne complète de veille sur l'intégralité des itinéraires gérés par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

Cette présence régulière sur le terrain, au cœur des espaces naturels, permet en outre d'identifier les dépôts sauvages de déchets, cas de vandalisme, ou autre comportements déviants, et soulève la question des moyens alloués aux missions de police de la nature.

Ce travail sur le terrain contribue aussi à créer du lien avec les usagers à travers des temps d'échange et d'information sur site (logique d'accueil et de médiation).

Il est à noter que le réseau d'itinéraires balisés se développe de manière continue, augmentant dans un même temps le besoin de veille et d'entretien sur le réseau.

Afin de pérenniser les sites de pratique et maintenir un accueil qualitatif, l'enjeu consiste dans le dimensionnement et la structuration des tâches permettant d'assurer ce travail de veille et d'entretien des équipements. Cela pourrait se traduire par la création d'une équipe d'éco-gardes intercommunale assurant à la fois ce rôle technique, mais également des missions d'accueil/ information et des missions de police de la nature.

Descriptif des opérations envisagées

Projet 4.4.1.1 : Renforcer la présence terrain intercommunale pour assurer les missions de veille et d'entretien des équipements, l'information et la prévention, et des missions de police de la nature. Une option envisageable serait de créer un binôme constitué d'un agent permanent et d'un agent intervenant dans le cadre d'un service civique.

Budget prévisionnel : fonctionnement : 1 emploi équivalent temps plein = 35 000 euros chargé/envoyé
+ 1 agent en service civique

Maître d'ouvrage : communauté de communes Vallée de l'Hérault

Coût prévisionnel global : Fonctionnement = 40 000 € HT / an

Calendrier : mise en œuvre de 2019 à 2024

Partenariats techniques :

Partenaires financiers concernés par l'action : Conseil Départemental, Etat, Région

Fiche action

Schéma de gestion et de développement des activités de pleine nature 2.0 – 2019-2024

AXE 1 – INFRASTRUCTURE – ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS

Enjeu 4 : Mettre en place des moyens de gestion en phase avec l'entretien des équipements



Obj 2 : Maintenir et améliorer les partenariats avec les associations sportives du territoire

Contexte

Le déploiement du schéma de gestion des activités de pleine nature a permis à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault de créer de nombreux liens avec les acteurs du territoire, tant au sein de l'intercommunalité, qu'au niveau départemental. La collectivité est aujourd'hui identifiée comme un acteur légitime et reconnu dans ce domaine de compétences.

Le tissu associatif local est largement orienté vers la pratique des activités de pleine nature, et contribue à l'animation du schéma de gestion et de développement, tant en matière d'évènementiel, que pour l'utilisation et la pérennisation des sites de pratique.

Objectifs stratégiques

A travers les différents partenariats mis en œuvre, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault soutient le mouvement associatif, contribuant indirectement à son développement. Les bénéfices s'expriment à différents niveaux : encadrement des enfants/adolescents, sensibilisation au respect de l'environnement, émergence de projets d'équipement ou d'évènements, formation des éducateurs sportifs et des cadres associatifs, cohésion territoriale et contribution à la qualité du bassin de vie...

Ces partenariats nourrissent en outre le projet de territoire sur le volet démocratie participative, en permettant à la population du territoire de contribuer au projet politique porté par la Communauté de communes.

Descriptif des opérations envisagées

Projet 4.4.2.1 : Poursuivre le déploiement et animer les partenariats avec les acteurs associatifs locaux visant l'entretien et l'animation des sites de pratique

Budget prévisionnel : subventions : 6000 euros / an

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Coût prévisionnel global : 6000€ HT

Calendrier : mise en œuvre de 2019 à 2024

Partenariats techniques : Comité Départemental de la Randonnée Pédestre, association Roue Libre Gignacoise, Association Parc Parla.

Partenaires financiers concernés par l'action : Conseil Départemental, Etat, Région

Fiche action

Schéma de gestion et de développement des activités de pleine nature 2.0 – 2019-2024

AXE 2 – COMMUNICATION

Enjeu 3 : Pérenniser la stratégie de communication permettant de positionner la Vallée de l'Hérault en tant qu'espace de pratique des sports de nature

Objectif 1 : Maintenir une politique éditoriale pour promouvoir les équipements, le territoire et la destination Cœur d'Hérault / Grand Site de France.

Contexte

La mise en œuvre d'une stratégie de communication permettant de positionner la destination en tant que site de pratique des activités de pleine nature et d'asseoir sa notoriété passe par une politique éditoriale ciblée.

La promotion des activités de pleine nature est assurée à travers plusieurs types d'éditions :

- Des documents touristiques : permettant de communiquer sur l'existence d'une offre de sites de pratique
- Des documents techniques : topoguides, fiche randonnée : permettant de renseigner le pratiquant sur chaque site de pratique, ses spécificités, le matériel nécessaire, son environnement / patrimoine...

Objectifs stratégiques

Chaque projet d'aménagement de site dédié à la pratique des activités de pleine nature s'accompagne de l'édition d'un support de communication dédié, assurant la double fonction de document de promotion mais aussi de « mode d'emploi » du site en communiquant des données techniques au pratiquant.

Des documents de promotion dédiés à une échelle plus large permettent également de promouvoir la destination, et de renvoyer sur des supports plus techniques.

Ce travail éditorial doit être poursuivi pour les prochains projets d'aménagement.

Descriptif des opérations envisagées

Projet 3.3.1.1 : Poursuivre l'édition de fiches randonnée pour chaque parcours créé

Budget prévisionnel : intégré dans la création des parcours de randonnée

Projet 3.3.1.2 : Editer des topoguides à l'échelle de bassins de pratique plus larges correspondant à la destination touristique (Pays Cœur d'Hérault/ Grand Site de France) pour la randonnée pédestre, le VTT, le cyclotourisme, l'escalade, afin d'améliorer la lisibilité de la destination

Budget prévisionnel : 45 000 euros (à répartir entre les 3 Communautés de communes du Cœur d'Hérault)

Projet 3.3.1.3 : Elargir la commercialisation des topoguides à l'extérieur du territoire afin qu'ils puissent jouer leur rôle d'appel

Budget prévisionnel : fonctionnement courant

Maître d'ouvrage : communauté de communes Vallée de l'Hérault / Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-le-Désert – Vallée de l'Hérault

Coût prévisionnel global : 15 000 euros HT par Communauté de communes

Calendrier : mise en œuvre de 2019 à 2024

Partenariats techniques : Hérault Tourisme, SYDEL Cœur d'Hérault, Communauté de communes du Clermontais, Communauté de communes Lodévois et Larzac

Partenaires financiers concernés par l'action : Conseil Départemental, Etat, Région

Fiche action

Schéma de gestion et de développement des activités de pleine nature 2.0 – 2019-2024

AXE 2 – COMMUNICATION

Enjeu 3 : Pérenniser la stratégie de communication permettant de positionner la Vallée de l'Hérault en tant qu'espace de pratique des sports de nature

Obj 2 : Renforcer les partenariats avec les médias spécialisés

Contexte

Depuis le lancement du schéma de gestion et de développement des activités de pleine nature en 2005, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault a participé à plusieurs opérations de communication en partenariat avec la presse spécialisée sportive (papier ou web) qui permettent de donner beaucoup de visibilité au territoire auprès d'un public de spécialistes.

Objectifs stratégiques

L'accueil et l'accompagnement des journalistes de la presse spécialisée constitue un travail de relation presse, impliquant une véritable organisation. Ces opérations présentent néanmoins l'avantage de renforcer l'intérêt que les journalistes peuvent porter au territoire, et générer des parutions rédactionnelles dans la presse.

Descriptif des opérations envisagées

Projet 3.3.2.1 : Proposer des éductours permettant de faire découvrir le territoire aux médias spécialisés
Budget prévisionnel : 6 000 euros/an pour un éducteur

Projet 3.3.2.1 : Organiser des accueils presse à l'occasion des manifestations vitrine du territoire
Budget prévisionnel : 4 500 euros/an
(évalué à 1500 euros par manifestation (coût hébergement/restauration pour 3 à 5 journalistes))

Maître d'ouvrage : communauté de communes Vallée de l'Hérault / Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-le-Désert – Vallée de l'Hérault

Coût prévisionnel total : 10 500 euros HT

Calendrier : mise en œuvre de 2019 à 2024

Partenariats techniques : Hérault Tourisme, SYDEL Cœur d'Hérault

Partenaires financiers concernés par l'action : Conseil Départemental, Etat, Région

Fiche action

Schéma de gestion et de développement des activités de pleine nature 2.0 – 2019-2024

AXE 2 – COMMUNICATION

Enjeu 3 : Pérenniser la stratégie de communication permettant de positionner la Vallée de l'Hérault en tant qu'espace de pratique des sports de nature

Obj 3 : Poursuivre la dynamique événementielle autour des activités de pleine nature

Contexte

Les manifestations constituent des supports de communication stratégiques, en associant étroitement l'image du territoire à une discipline sportive.

L'implication de la CCVH varie d'une manifestation à l'autre. Les engagements peuvent porter sur les aspects administratifs, logistiques, humains, et financiers.

L'opportunité d'un soutien à ces manifestations est analysée au regard de deux critères principaux :

- L'intérêt intercommunal du projet
- Sa compatibilité avec les enjeux du schéma de gestion et de développement des APN

Outre l'appui apporté par la CCVH sur certains aspects de ces projets, cette interface avec le milieu associatif permet également d'accompagner les organisateurs de manifestations sportives vers une structuration de leur organisation, mais également de les sensibiliser au respect des valeurs du Grand Site de France ou des sites Natura 2000.

Objectifs stratégiques

La communication événementielle fait partie des outils de communication du marketing direct, permettant un ciblage qualitatif d'un public de pratiquants de sports de nature. Elle contribue au positionnement du territoire sur les activités de pleine nature en associant l'image de la Vallée de l'Hérault à une pratique sportive.

Les canaux de communication s'adressent directement à un public spécifique de pratiquants, à travers un ciblage précis.

A ce titre, dans le cadre des projets événementiels soutenus ou co-produits par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, le partenariat intègre systématiquement des objectifs portant sur l'association d'image afin de donner de la visibilité au territoire.

Descriptif des opérations envisagées

Projet 3.3.3.1 : Soutenir les évènements d'envergure assurant une visibilité au territoire en tant que bassin de pratique des sports de nature

Budget prévisionnel : subventions : 30 000 euros /an

Projet 3.3.3.2 : Maintenir des manifestations de proximité portées par le tissu associatif local

Budget prévisionnel : fonctionnement courant

Projet 3.3.3.3 : Favoriser l'émergence de manifestations innovantes et accompagner leur développement

Budget prévisionnel : fonctionnement courant

Projet 3.3.3.4 : Mettre en œuvre une charte des manifestations écoresponsables et envisager des outils incitatifs/normatifs pour les accompagner les organisateurs de manifestations sportives (règlement d'aide, achat de matériel mutualisé...)

Maître d'ouvrage : communauté de communes Vallée de l'Hérault

Budget prévisionnel total : 30 000€ HT

Calendrier : mise en œuvre de 2019 à 2024

Partenariats techniques : Hérault Tourisme, SYDEL Cœur d'Hérault

Partenaires financiers concernés par l'action : Conseil Départemental, Etat, Région

Fiche action

Schéma de gestion et de développement des activités de pleine nature 2.0 – 2019-2024

AXE 2 – COMMUNICATION

Enjeu 3 : Pérenniser la stratégie de communication permettant de positionner la Vallée de l'Hérault en tant qu'espace de pratique des sports de nature

Obj 4 : Développer la communication numérique



Contexte

La communication numérique détient aujourd'hui une importance considérable dans la mise en tourisme d'un territoire. Le média web et les réseaux sociaux constituent des interfaces incontournables permettant l'accès à des informations qualifiées permettant d'accéder aux sites de pratique.

Actuellement, la plupart des éditions dédiées aux activités de pleine nature sont disponibles en téléchargement gratuit sur le site internet de l'Office de Tourisme Intercommunal.

Ainsi, concernant les fiches randonnées, l'étude des statistiques de téléchargement sur l'année 2015 se caractérise par les points suivants :

- Près de 30 000 téléchargements ont été réalisés pendant l'année 2015. Les ventes de fiches randonnée sur la même période atteignent seulement 5% de ce volume.
- Les téléchargements sont plus nombreux pendant les mois d'avril et mai, cumulant 28% du total de l'année, et un second pic est observable au mois d'août : cette observation correspond aux pics de fréquentation relevées sur le terrain
- La technologie mobile correspond à environ 1 téléchargement sur 10.

Au-delà du rôle de séduction que peut jouer la diffusion numérique de ces données, cela permet d'homogénéiser l'attention portée à ces équipements quel que soit leur positionnement géographique.

Objectifs stratégiques

Le principal enjeu consiste dans l'amélioration de la visibilité de l'offre du territoire, à travers notamment la constitution d'une base de données réunissant tous les éléments nécessaires (tourinsoft, cirkwi) pour alimenter les sites internet grand public qui amélioreront la diffusion de l'information.

Descriptif des opérations envisagées

Projet 3.3.4.1 : Constituer une base de données numérique (traces gps, photos/vidéos, descriptifs et contenus rédactionnels...) et l'intégrer dans des logiciels sources (tourinsoft, cirkwi)

Budget prévisionnel : fonctionnement courant

Projet 3.3.4.2 : Poursuivre la diffusion numérique des fiches randonnée et topoguides

Budget prévisionnel : fonctionnement courant

Projet 3.3.4.3 : Développer l'accès aux interfaces numériques embarquées dédiés aux APN (GPS/smartphones)

Budget prévisionnel : NC

Projet 3.3.4.3 : Favoriser le développement des médias communautaires spécialisés (réseaux sociaux) sur le territoire

Budget prévisionnel : fonctionnement courant

Maître d'ouvrage : communauté de communes Vallée de l'Hérault / Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-le-Désert – Vallée de l'Hérault

Coût prévisionnel global : NC euros HT

Calendrier : mise en œuvre de 2019 à 2024

Partenariats techniques : Hérault Tourisme, SYDEL Cœur d'Hérault

Partenaires financiers concernés par l'action : Conseil Départemental, Etat, Région

Fiche action

Schéma de gestion et de développement des activités de pleine nature 2.0 – 2019-2024

AXE 3 – ANIMATION TERRITORIALE

Enjeu 2 – Favoriser l'intégration des APN dans l'offre touristique et les services connexes

Obj 1 : Structurer l'offre d'hébergements de groupes pour assoir le positionnement APN de la destination

Contexte

L'existence d'une offre d'hébergement adaptée constitue un facteur de développement incontournable permettant de positionner une destination sur la thématique des activités de pleine nature.

Le déficit d'hébergements de groupes permettant l'accueil de pratiquants d'activités de pleine nature dans le cadre de prestations d'encadrement (1 encadrant + 12 stagiaires), a été identifié comme un facteur limitant le développement de l'offre de prestations sur plusieurs jours qui pourraient être proposés par les prestataires professionnels.

Cette carence d'équipements impacte également l'offre des voyageurs, réceptifs et tour-opérateurs qui seraient à même de valoriser la diversité d'activités praticables sur le territoire.

Objectifs stratégiques

L'objectif consiste à sensibiliser les hébergeurs du territoire à la qualification de leur offre afin de répondre aux besoins spécifiques du public de pratiquants de sports de nature.

Ce volet du plan d'actions relève du travail d'animation du réseau des professionnels du tourisme assuré par l'Office de Tourisme Intercommunal.

Ce positionnement peut se traduire de différentes manières :

- Accompagnement technique et conseil pour la création d'hébergements de groupes
- Proposition d'une offre lisible, qualifiée et adaptée sur les réseau d'itinérance (ou à proximité directe)
- Commercialisation de nuitées simples, avec proposition de paniers repas

Descriptif des opérations envisagées

Projet 1.2.1 : Soutenir le développement d'une offre d'hébergements de groupes permettant le développement d'activités encadrées par des guides professionnels

Budget prévisionnel : fonctionnement courant

Projet 1.2.2 : Qualifier l'offre d'hébergements existante en sensibilisant les gestionnaires sur les périodes d'ouverture adaptées (avant et arrière-saison) et l'offre de courts séjours

Budget prévisionnel : fonctionnement courant

Maître d'ouvrage : communauté de communes Vallée de l'Hérault / Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-le-Désert – Vallée de l'Hérault

Budget prévisionnel total : 0 € HT

Calendrier : mise en œuvre de 2019 à 2024

Partenariats techniques : Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-le-Désert – Vallée de l'Hérault, Hérault Tourisme, SYDEL Cœur d'Hérault

Partenaires financiers concernés par l'action : Conseil Départemental, Etat, Région

Fiche action

Schéma de gestion et de développement des activités de pleine nature 2.0 – 2019-2024

AXE 3 – ANIMATION TERRITORIALE

Enjeu 2 – Favoriser l'intégration des APN dans l'offre touristique et les services connexes

Obj 2 : Orienter les hébergeurs vers l'accueil spécifique du public sport nature

Contexte

L'existence d'une offre d'hébergement adaptée constitue un facteur de développement incontournable permettant de positionner une destination sur la thématique des activités de pleine nature.

Un nécessaire développement avant et arrière-saison : les activités de pleine nature permettent de générer une fréquentation touristique en avant et arrière-saison. Ce phénomène est d'autant plus marqué que la saison estivale est chaude, et se prête assez mal à la pratique des activités de pleine nature à l'exception des sports nautiques.

Vers une thématisation des hébergements : d'un point de vue stratégique, il serait également intéressant de favoriser l'image « sports de nature » auprès des hébergeurs du territoire, afin de renforcer la lisibilité de l'offre d'équipements.

Il existe plusieurs types de label permettant de qualifier les hébergements dédiés aux activités de pleine nature. Ces labels sont très différents, tant en termes de type d'hébergement, qu'au niveau du cahier des charges. Certains sigles relèvent d'une marque développée à l'échelon local ou national, d'autres correspondent plus à un label de qualité généraliste, assorti ou non de services spécifiques, avec ou sans centrale de réservation...

Objectifs stratégiques

L'objectif consiste à sensibiliser les hébergeurs du territoire à la qualification de leur offre afin de répondre aux besoins spécifiques du public de pratiquants de sports de nature.

Ce volet du plan d'actions relève du travail d'animation du réseau des professionnels du tourisme assuré par l'Office de Tourisme Intercommunal.

Cet accompagnement peut se traduire par différents axes de travail visant la mise en valeur de l'offre APN dans les outils de communication des hébergeurs, le déploiement d'une offre de services adaptés et l'engagement dans une démarche de labélisation spécifique.

D'un point de vue technique, plusieurs objectifs seront poursuivis auprès des hébergeurs :

- Mise en réseau des hébergeurs avec service de transport de bagages
- Aménagement de vestiaires et/ ou local de stockage du matériel

- Création de paddocks ou boxes lorsqu'il s'agit d'accueillir des cavaliers
- Mise à disposition de cartes, topoguides, fiche randonnées et autres services à destination du public cible
- Adaptation des infrastructures dans les hébergements : vestiaires, local de stockage, matériel de réparation, topoguides et cartes mis à disposition...

Ce travail de structuration de l'offre pourra également trouver un écho auprès d'autres acteurs économiques, restaurateurs et commerçants, notamment :

- Proposer des menus adaptés (valeur nutritionnelle, tarification...)
- Favoriser la vente de matériel spécifique dans les commerces du territoire (vente de cartes, topoguides, fournitures et matériel de réparation, textile technique...)

Descriptif des opérations envisagées

Projet 2.2.1 : Accompagner les hébergeurs et porteurs de projets vers la qualification de leur offre d'hébergement touristique

Budget prévisionnel : fonctionnement courant

Projet 2.2.2 : Accompagner les restaurateurs et autres opérateurs touristiques/économiques vers la prise en compte du public « sports de nature » dans la conception de leur offre

Budget prévisionnel : fonctionnement courant

Maître d'ouvrage : communauté de communes Vallée de l'Hérault/ Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-le-Désert – Vallée de l'Hérault

Budget prévisionnel total : 0 € HT

Calendrier : mise en œuvre de 2019 à 2024

Partenariats techniques : Hérault Tourisme, SYDEL Cœur d'Hérault

Partenaires financiers concernés par l'action : Conseil Départemental, Etat, Région

Fiche action

Schéma de gestion et de développement des activités de pleine nature 2.0 – 2019-2024

AXE 3 – ANIMATION TERRITORIALE

Enjeu 2 – Favoriser l'intégration des APN dans l'offre touristique et les services connexes



Obj 3 : Favoriser l'utilisation des transports en commun et modalités douces pour accéder aux sites de pratique

Contexte

L'utilisation des modalités douces et des transports en commun dans le cadre de l'organisation de séjour est une tendance en plein développement (slow tourisme). L'incitation du public à l'utilisation de moyens de déplacement moins polluants, plus en phase avec les activités de pleine nature répond également aux objectifs du Grand Site de France des Gorges de l'Hérault, notamment dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan de circulation et de stationnement.

Objectifs stratégiques

L'objectif consiste à inciter les touristes et visiteurs à abandonner leur véhicule personnel afin de découvrir le territoire différemment.

Un enjeu réside à la fois dans la facilitation de l'accès à l'information (ligne/ horaires), mais aussi dans l'adaptation des solutions de transport pour répondre aux besoins spécifiques des pratiquants d'activités de pleine nature.

La réalisation d'un réseau de pistes cyclables, s'intégrant dans une vraie stratégie de mobilité ainsi que proposition d'un service de location de vélo constituent des leviers incitatifs importants qui permettront de nourrir cet objectif stratégique.

Descriptif des opérations envisagées

Projet 2.2.3.1 : Communiquer et faciliter l'accès aux modalités pratiques d'organisation pour les solutions de transport en commun, en intégrant notamment ce volet dans les outils de communication dédiés à l'itinérance.

Budget prévisionnel : fonctionnement courant

Projet 2.2.3.2 : Inciter les transporteurs à adapter leurs solutions de transport pour répondre aux besoins spécifiques du public « sports de nature » (ex. portes vélos sécurisés...)

Budget prévisionnel : fonctionnement courant

Projet 2.2.3.3 : Favoriser l'implantation d'un loueur de vélos sur le territoire, en lien avec le programme d'actions du plan de circulation et de stationnement

Budget prévisionnel : fonctionnement courant

Maître d'ouvrage : communauté de communes Vallée de l'Hérault / Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-le-Désert – Vallée de l'Hérault

Budget prévisionnel total : 0 € HT

Calendrier : mise en œuvre de 2019 à 2024

Partenariats techniques : Hérault Tourisme, SYDEL Cœur d'Hérault, Hérault Transport

Partenaires financiers concernés par l'action : Conseil Départemental, Etat, Région

Fiche action

Schéma de gestion et de développement des activités de pleine nature 2.0 – 2019-2024

AXE 3 – ANIMATION TERRITORIALE

Enjeu 5 : Renforcer les liens avec les socio-professionnels, acteurs associatifs et partenaires institutionnels des APN



Obj 1 : Sensibiliser les acteurs professionnels et associatifs à la préservation des sites de pratique et des espaces naturels

Contexte

De nombreux acteurs professionnels et associatifs interviennent sur le territoire de la Vallée de l'Hérault.

Les socio-professionnels travaillent quotidiennement au contact de leurs clientèles, et constituent une interface incontournable auprès des usagers, particulièrement dans le cadre des activités nautiques. Les guides professionnels constituent des maillons importants de la chaîne de transmission des valeurs et respect du Grand Site de France, mais peuvent également adapter leur manière d'évoluer au cœur de ce territoire en s'appropriant les enjeux de préservation du site et de ses paysages

Les associations fédèrent en partie la population de pratiquants locale à travers leurs activités. Le tissu associatif local est largement orienté vers la pratique des activités de pleine nature, et contribue à l'animation du schéma de gestion et de développement, tant en matière d'évènementiel, que pour l'utilisation et la pérennisation des sites de pratique.

Le déploiement du schéma de gestion des activités de pleine nature a permis à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault de créer de nombreux liens avec les acteurs du territoire, tant au sein de l'intercommunalité, qu'au niveau départemental. La collectivité est aujourd'hui identifiée comme un acteur légitime et reconnu dans ce domaine de compétences.

Objectifs stratégiques

L'objectif vise à sensibiliser les prescripteurs d'activités (responsables associatifs, socio professionnels des sports de nature), qui sont à la fois ambassadeurs du territoire et relais d'information, au respect et à la préservation de l'environnement à travers un engagement moral vers de bonnes pratiques environnementales.

Cet engagement permet de créer du lien entre trois politiques publiques portées par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault : le Schéma de gestion et de développement des activités de pleine nature,

la coordination du Grand Site de France des Gorges de l'Hérault, et l'animation des sites Natura 2000 « Gorges de l'Hérault » et « Montagne de la Moure et cause d'Aumelas ».

Descriptif des opérations envisagées

Projet 3.5.1.1 : Mettre en œuvre une charte de bonnes pratiques avec les prestataires d'activités de pleine nature, co-rédigée avec les acteurs du mouvement sportif, et définissant un engagement moral envers le respect de l'environnement

Budget prévisionnel : fonctionnement courant

Maître d'ouvrage : communauté de communes Vallée de l'Hérault

Budget prévisionnel total : 0 € HT

Calendrier : mise en œuvre de 2019 à 2024

Partenariats techniques : Comité Départemental de la Randonnée Pédestre, association Roue Libre Gignacoise, Association Parc Parla, associations locales,

Partenaires financiers concernés par l'action : Conseil Départemental, Etat, Région

Fiche action

Schéma de gestion et de développement des activités de pleine nature 2.0 – 2019-2024

AXE 3 – ANIMATION TERRITORIALE

Enjeu 5 : Renforcer les liens avec les socio-professionnels, acteurs associatifs et partenaires institutionnels des APN

Obj 2 : Créer un équipement vitrine des activités de pleine nature sur le territoire et améliorer la visibilité des prestataires professionnels

Contexte

En 2014, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault a fait l'acquisition d'une ancienne bergerie sur la commune d'Aniane, positionnée à proximité immédiate du Pont du Diable et de la Maison du Grand Site de France.

Ce bâtiment, d'une surface au sol de 350m², accueillait anciennement un restaurant. Il est actuellement en mauvais état de conservation et fait l'objet d'un projet de réhabilitation globale.

Sa position à proximité directe du Pont du Diable, élément de patrimoine emblématique du Grand Site de France, en surplomb du fleuve et à l'entrée des gorges, confère à la bergerie une visibilité exceptionnelle, et légitime une utilisation en tant qu'espace d'accueil, vitrine et lieu de découverte du territoire.

Objectifs stratégiques

Une étude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'un « Espace sport nature » a été engagée au cours du premier semestre 2017.

Les objectifs de ce projet sont multiples :

- Marquer l'orientation « activités de pleine nature » du Grand Site de France des Gorges de l'Hérault et plus largement de la Vallée de l'Hérault
- Renforcer les liens entre les socioprofessionnels des sports de nature et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault
- Favoriser l'appropriation de la démarche Grand Site de France & Natura 2000 par les acteurs socioprofessionnels :
- Sensibiliser les visiteurs/pratiquants à la qualité et particularités des espaces traversés, aux gestes de bonnes pratiques
- Accompagner la structuration de la filière
- Fidéliser les prestataires professionnels, créer une relation de partenariat et favoriser le développement de leur offre en avant et arrière-saison
- Inciter la qualification de l'offre de prestations, éventuellement en définissant des critères pour l'intégration des socioprofessionnels dans ce dispositif

Descriptif des opérations envisagées

Projet 4.4.2.1 : Accompagner les socioprofessionnels dans la création d'un collectif de guides,
interlocuteur de référence pour la mise en œuvre du projet partenarial.

Budget prévisionnel : fonctionnement courant

Projet 4.4.2.1 : Créer l'espace sport nature à l'entrée des gorges de l'Hérault

Budget prévisionnel : 207 000 euros (Travaux)

Fonctionnement = entre 43 000 euros HT annuel

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Vallée de l'Hérault / Office de Tourisme Intercommunal

Budget prévisionnel total : Investissement = 620 000 euros HT

Fonctionnement = entre 43 000 euros HT annuel

Calendrier : mise en œuvre de 2019 à 2024

Partenariats techniques : DREAL, UDAP, socio professionnels des activités de pleine nature

Partenaires financiers concernés par l'action : Conseil Départemental, Etat, Région

Fiche action

Schéma de gestion et de développement des activités de pleine nature 2.0 – 2019-2024

AXE 3 – ANIMATION TERRITORIALE

Enjeu 5 : Renforcer les liens avec les socio-professionnels, acteurs associatifs et partenaires institutionnels des APN

Obj 3 : Assurer le lien entre les acteurs travaillant sur la gestion et l'organisation des activités de baignade et de loisirs nautiques sur le fleuve Hérault

Contexte

Les loisirs nautiques représentent un volume d'activité important sur le fleuve entre Ganges et Gignac : 133 000 séquences d'activités ont été distribuées en 2017, par 26 structures professionnelles (flotte utile de 1500 embarcations), totalisant un chiffre d'affaires global de 6.2 millions d'euros et plus de 200 emplois équivalent temps plein.

L'activité canoë-kayak est essentiellement assurée par les prestataires d'activités dans le cadre de prestations commerciales. La CCVH ne gère pas d'équipement dédié à la pratique des activités de loisirs nautiques.

Dans le cadre de l'extension du Grand Site de France au périmètre sur le secteur nord, une étude de définition d'un schéma de gestion de la baignade et des activités de loisirs nautiques a été réalisée sur le fleuve de Ganges à Gignac en 2017. L'objectif de ce travail était d'appréhender de manière globale et transversale l'ensemble des problématiques soulevées par la baignade et les activités de loisirs nautiques autour du fleuve Hérault (fréquentation, sécurité, paysage, environnement, économie, gestion du territoire, qualité des milieux, qualité d'accueil...) et de repenser la manière de concevoir l'aménagement en remettant le paysage au cœur des préoccupations.

Ce projet s'inscrit à la fois dans le cadre d'une démarche de qualification touristique, de gestion de la fréquentation, et de conservation des paysages et de la biodiversité.

Cinq enjeux ont ainsi été identifiés :

- Protection des paysages
- Protection de l'environnement
- Structuration de la baignade et des activités nautiques
- Organisation de la sécurité publique et des secours
- Conciliation des enjeux et usages

Objectifs stratégiques

Ces enjeux ont été inscrits dans un programme d'actions global visant notamment la mise en œuvre d'une politique d'animation territoriale et de concertation de tous les acteurs intervenant dans les gorges de l'Hérault, entre Ganges et Gignac.

Descriptif des opérations envisagées

Projet 4.4.2.1 : Réunir et animer le comité de Vallée des Gorges de l'Hérault, conformément aux orientations du schéma de gestion de la baignade et des activités de loisirs nautiques des gorges de l'Hérault

Budget prévisionnel : fonctionnement courant

Projet 4.4.2.1 : Poursuivre les actions de formation et de sensibilisation à destination des acteurs de terrain (ateliers eau vive, concertation, groupes de travail...)

Budget prévisionnel : 10 000 euros HT / an

Maître d'ouvrage : communauté de communes Vallée de l'Hérault

Budget prévisionnel total : 10 000 euros HT

Calendrier : mise en œuvre de 2019 à 2024

Partenariats techniques : Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup, Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises, Comité Régional Occitanie de Canoë-Kayak, CEN-LR, Hérault Tourisme

Partenaires financiers concernés par l'action : Conseil Départemental, Etat, Région

Fiche action

Schéma de gestion et de développement des activités de pleine nature 2.0 – 2019-2024

AXE 3 – ANIMATION TERRITORIALE

Enjeu 5 : Renforcer les liens avec les socio-professionnels, acteurs associatifs et partenaires institutionnels des APN



Obj 5 : Poursuivre le travail de concertation et la démarche partenariale avec les institutions compétentes

Les activités de pleine nature sont caractérisées par l'intervention d'une pluralité d'acteurs publics, ayant des prérogatives et des modalités d'intervention différentes.

Le déploiement du schéma de gestion des activités de pleine nature a permis à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault d'asseoir sa légitimité dans ce domaine de compétences, notamment en qualité d'aménageur et gestionnaire de sites de pratique, mais également de créer de nombreux liens avec les acteurs institutionnels intervenant dans le champ des activités de pleine nature.

Objectifs stratégiques

La loi sur le sport de juillet 2000 a positionné le département comme échelon incontournable dans le développement de la politique sports de nature, à travers la mise en œuvre de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires de pratiques.

Ce travail de mise en réseau nécessaire favoriser l'émergence de projet, mais aussi la cohérence des stratégies adoptées aux différents échelons de gestion, notamment en créant du lien avec la stratégie départementale.

D'un point de vue touristique, la vallée de l'Hérault fait partie de la destination « Cœur d'Hérault », qui constitue une échelle géographique plus large permettant d'asseoir une identité touristique.

Un autre enjeu consiste à renforcer l'unité géographique du Grand Site de France des Gorges de l'Hérault en renforçant les liens avec les cinq communes ayant intégré le périmètre lors du renouvellement du label.

Descriptif des opérations envisagées

Projet 4.4.2.1 : S'inscrire dans la méthodologie du Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires

animé par le Conseil Départemental

Budget prévisionnel : Fonctionnement courant

Projet 4.4.2.1 : Maintenir une dynamique de travail mutualisée à l'échelle de la destination Cœur d'Hérault

Budget prévisionnel : Fonctionnement courant

Projet 4.4.2.1 : Poursuivre le travail de concertation dans le cadre des projets déployés sur le Grand Site de France des Gorges de l'Hérault

Budget prévisionnel : Fonctionnement courant

Maître d'ouvrage : communauté de communes Vallée de l'Hérault

Budget prévisionnel total : 0 euros HT

Calendrier : mise en œuvre de 2019 à 2024

Partenariats techniques : Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup, Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises, Hérault Tourisme, Conseil Départemental

Partenaires financiers concernés par l'action : Conseil Départemental, Etat, Région

Fiche action

Schéma de gestion et de développement des activités de pleine nature 2.0 – 2019-2024

AXE 3 – ANIMATION TERRITORIALE

Enjeu 6 : Commercialiser une offre APN sur le territoire

Obj 1 : Approfondir l'offre de séjours en réceptif, et améliorer le référencement de la destination dans les gammes des voyagistes

Contexte

L'offre de séjours packagés, intégrant un hébergement et des activités de pleine nature, participe à la mise en tourisme du territoire en donnant de la visibilité à la destination dans les canaux de distributions des voyagistes et des tours opérateurs réceptifs. Les outils de communication déployés par les opérateurs nationaux ou internationaux ont un impact important, assurant une large diffusion et crédibilisant la destination.

Objectifs stratégiques

La constitution d'une offre de séjour « outdoor » intégrée au catalogue des voyagistes spécialisés dépend de plusieurs facteurs : le potentiel commercial de la destination, leur capacité à organiser des séjours intégrant une offre d'activités qualitative et l'existence d'hébergements adaptés aux exigences du public.

L'Office de tourisme intercommunal joue un rôle d'animation et de mise en réseau permettant de structurer la filière professionnelle.

Descriptif des opérations envisagées

Projet 3.6.1.1 : Poursuivre la conception de séjours thématiques APN commercialisés par l'Office de tourisme intercommunal

Budget prévisionnel : fonctionnement courant

Projet 3.6.1.2 : Intégrer une composante hébergement dans l'offre événementielle (type produit vitrine)

Budget prévisionnel : fonctionnement courant

Projet 3.6.1.3 : Accompagner les tours opérateurs spécialisés dans la conception de séjours pour inscrire le territoire dans leur catalogue de destinations, notamment à travers l'organisation d'accueil ou d'éductours

Budget prévisionnel : fonctionnement courant

Maître d'ouvrage : communauté de communes Vallée de l'Hérault / Office de tourisme Saint-Guilhem-le-Désert – Vallée de l'Hérault

Budget prévisionnel total : 0 € HT

Calendrier : mise en œuvre de 2019 à 2024

Partenariats techniques : Hérault tourisme

Partenaires financiers concernés par l'action : Conseil Départemental, Etat, Région

Fiche action

Schéma de gestion et de développement des activités de pleine nature 2.0 – 2019-2024

AXE 3 – ANIMATION TERRITORIALE

Enjeu 6 : Commercialiser une offre APN sur le territoire

Obj 2 : Définir une échelle de travail concertée pour donner de la lisibilité au territoire « commercial »

Contexte

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault fait partie du Pays Cœur d'Hérault, intégrant également les Communautés de communes du Clermontais et celle du Lodévois et Larzac.

Le Cœur d'Hérault a été identifié en tant que destination touristique dans la stratégie de valorisation touristique du Département de l'Hérault, qui découpe le territoire en 7 destinations.

Sur la destination Cœur d'Hérault, ce découpage « marketing » correspond au découpage administratif, ce qui facilite le pilotage des projets liés à la communication et au marketing territorial.

Le périmètre du Grand Site de France des Gorges de l'Hérault a été étendu lors du renouvellement du label en janvier 2018, qui est passé de 5 à 11 communes. Cette extension se porte sur le territoire de deux intercommunalités : la Communauté de communes du Grand Pic, et celle des Cévennes Gangeoises et Suménoises, et impacte une autre destination touristique héraultaise : Cévennes et Pic Saint Loup.

Objectifs stratégiques

Cette extension de périmètre du Grand Site de France des Gorges de l'Hérault soulève un questionnement relatif à la valorisation du territoire touristique et l'organisation de la stratégie de communication relative aux activités de pleine nature, traditionnellement établie à l'échelle du Cœur d'Hérault. Cela impacte à la fois le recensement de l'offre, mais également la question du suivi technique et administratif des projets.

L'enjeu consiste donc à envisager les modalités d'intervention pour les opérations de communication liées aux activités de pleine nature sur ce périmètre élargi.

Descriptif des opérations envisagées

Projet 3.6.2.1 : Définir la stratégie d'intervention et l'articulation entre les périmètres du pays Cœur d'Hérault et le Grand Site de France des Gorges de l'Hérault élargi

Budget prévisionnel : fonctionnement courant

Projet 3.6.2.2 : Intégrer cette extension de périmètre dans les futurs projets d'édition ou de réédition les documents dédiés aux activités de pleine nature

Budget prévisionnel : fonctionnement courant

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Budget prévisionnel total : 0 euros HT

Calendrier : mise en œuvre de 2019 à 2024

Partenariats techniques : SYDEL Cœur d'Hérault, Communautés de communes Lodévois et Larzac, Clermontais, Grand Pic Saint Loup et Cévennes Gangeoises et Suménoises.

Partenaires financiers concernés par l'action : Conseil Départemental, Etat, Région